



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.505/2/Rev.1



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

7 avril 2021
Français
Original : Anglais

Réunion sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des évaluations, et sur les outils utilisés pour estimer la charge polluante provenant de sources diffuses

Vidéoconférence, 22-23 avril 2021

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'autres exemplaires.

Introduction

1. La 21^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone – CdP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019) a chargé le Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL) d'élaborer de nouvelles lignes directrices techniques sur les bilans de base nationaux des émissions/rejets de polluants (BBN) afin d'aborder les techniques d'estimation des rejets de polluants provenant de l'agriculture, du ruissellement des bassins versants et de l'aquaculture. Lors de la même CdP 21, conformément à la décision IG.24/10, les Parties contractantes ont demandé au Programme MED POL de préparer trois évaluations portant respectivement sur : i) l'état d'avancement des pratiques agricoles et des polluants rejetés dans le milieu marin méditerranéen ; ii) l'état d'avancement des pratiques aquacoles en Méditerranée et de leur impact sur le milieu marin ; et iii) l'état de la gestion des eaux pluviales urbaines en Méditerranée.

2. De plus, conformément à la décision IG.22/8 adoptée lors de la CdP 19 (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), le Programme MED POL avait été chargé d'entreprendre une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des programmes de mesures (PAN/PoM) fondée sur des indicateurs, cinq ans après le lancement desdits plans et programmes.

3. Conformément au Programme de travail et au budget approuvés par la CdP 21, les objectifs de la présente réunion sont les suivants : a) examiner et approuver les techniques proposées pour estimer la charge polluante provenant de l'agriculture, du ruissellement des bassins versants et de l'aquaculture, qui visent à compléter la méthodologie fondée sur les registres des rejets et transferts de polluants (PRTR) et les BBN pour le cinquième cycle des BBN ; b) examiner et approuver les trois évaluations préparées à l'appui de l'élaboration des nouveaux plans régionaux sur l'agriculture, l'aquaculture et les eaux pluviales urbaines ; et c) examiner et approuver l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN fondée sur les indicateurs des PAN et les données collectées.

4. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider les participants à la réunion dans leurs délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. La réunion sera ouverte à 10h00 (EST) le jeudi 22 avril 2021 par le coordonnateur du Programme des Nations Unies pour l'environnement Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

<i>Documents de Travail</i>	UNEP/MED WG.505/1 UNEP/MED WG.505/2
<i>Documents d'information</i>	UNEP/MED WG.505/Inf.1

a) Règlement intérieur

6. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et aux Protocoles associés s'appliquera mutatis mutandis à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

b) Élection du Bureau

7. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), la Réunion sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des évaluations, et sur les outils utilisés pour estimer la charge polluante provenant de sources diffuses, élira un président, trois vice-Présidents et un rapporteur parmi les représentants des parties contractantes.

c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

8. Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.505/1 et annoté dans le présent document (UNEP/MED WG.505/2) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, de même que le programme figurant à l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

9. Les discussions devraient se dérouler sur deux journées et trois séances plénières de deux heures.

10. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant les trois sessions. Les documents de travail seront disponibles en anglais et en français. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session. La réunion sera enregistrée pour référence future.

11. Il est prévu de clôturer la réunion le vendredi 23 avril 2021 à 17 h 30 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Méthodologies appliquées dans le cadre des techniques d'estimation des rejets provenant de sources diffuses (ruissellement des bassins versants et agriculture) et de l'aquaculture

<i>Documents de Travail</i>	UNEP/MED WG.505/3 UNEP/MED WG.505/4 UNEP/MED WG.505/5
<i>Documents d'information</i>	UNEP/MED WG.505/Inf.3 UNEP/MED WG.505/Inf.4 UNEP/MED WG.505/Inf.5

12. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, la réunion abordera les techniques d'estimation et les méthodologies appliquées pour estimer : i) les rejets de sources diffuses provenant de l'agriculture ; ii) les rejets de sources ponctuelles provenant de l'aquaculture ; et iii) les rejets de sources diffuses provenant du ruissellement de bassins versants. Le Secrétariat présentera en conséquence les documents UNEP/MED WG.505/3, UNEP/MED WG.505/4 et UNEP/MED WG.505/5 correspondants. La réunion devrait examiner les projets de documents en tenant compte des méthodologies BBN/PRTR, et formuler des observations sur les possibles éléments supplémentaires à inclure dans les nouvelles lignes directrices en vue de les soumettre à la réunion des points focaux MED POL en mai 2021 pour leur examen final et leur approbation.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapports d'évaluation

- (a) Pratiques agricoles et polluants rejetés dans le milieu marin méditerranéen ;
- (b) Pratiques aquacoles en Méditerranée et leur impact sur le milieu marin ;
- (c) État de la gestion des eaux pluviales urbaines en Méditerranée.

<i>Documents de Travail</i>	UNEP/MED WG.505/6 UNEP/MED WG.505/7 UNEP/MED WG.505/8
<i>Documents d'information</i>	UNEP/MED WG.505/Inf.6

13. Au titre du point 4 a) de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.505/6 intitulé « Draft assessment of state of play of agricultural practices and discharged pollutants reaching the Mediterranean marine environment » (Projet d'évaluation de

l'état d'avancement des pratiques agricoles et des polluants rejetés dans le milieu marin méditerranéen), qui examine l'état actuel de la charge polluante rejetée ainsi que les mesures et pratiques applicables au secteur agricole au niveau régional.

14. Au titre du point 4 b) de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.505/7 intitulé « Draft assessment of the state of play of aquaculture practices in the Mediterranean and their impact on marine environment » (Projet d'évaluation de l'état d'avancement des pratiques aquacoles en Méditerranée et de leur impact sur le milieu marin), qui examine l'état actuel de la charge polluante rejetée ainsi que les mesures et pratiques applicables au secteur de l'aquaculture en Méditerranée.

15. Au titre du point 4 c) de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.505/8 intitulé « Draft assessment of state of stormwater management in the Mediterranean » (Projet d'évaluation de l'état de la gestion des eaux pluviales urbaines en Méditerranée), qui évalue les pratiques utilisées dans le cadre de la gestion des eaux pluviales urbaines en Méditerranée.

16. La réunion devrait examiner les documents d'évaluation susmentionnés en tenant compte de la décision pertinente de la CdP 21 visant à faciliter la finalisation des trois plans régionaux correspondants, et formuler des observations sur les possibles éléments supplémentaires à inclure dans ces évaluations en vue de les soumettre à la réunion des points focaux MED POL en mai 2021 pour leur examen final et leur approbation.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen de l'évaluation à mi-parcours des PAN/PoM

<i>Documents de Travail</i>	<i>UNEP/MED WG.505/9</i>
<i>Documents d'information</i>	<i>UNEP/MED WG.505/Inf.7</i> <i>UNEP/MED WG.505/Inf.8</i>

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.505/9 intitulé « Midterm Evaluation of National Action Plans/Programme of Measures (2013-2019) » [Évaluation à mi-parcours des plans d'action nationaux et des programmes de mesures (2013-2019)]. Ce document consiste en une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN fondée sur des indicateurs, et s'appuie sur le système de rapport actuel et sur la demande de communication de données dans le cadre des quatre cycles des BBN et de la version 17 du registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR V17), ainsi que sur les indicateurs des PAN élaborés dans le cadre du projet financé par l'Union européenne.

18. Lors de la réunion, les participants devraient examiner le rapport et, le cas échéant, fournir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de leurs PAN/PoM respectifs en vue de la finalisation de l'évaluation à mi-parcours et de sa soumission à la réunion des points focaux MED POL prévue en mai 2021.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à examiner d'autres questions qui pourraient nécessiter une certaine attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions, tel que préparé par le Rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

21. La présidence clôturera la réunion à 17 h 30 le vendredi 23 avril 2021.

PROGRAMME PROPOSE ¹

Jeudi 22 avril 2021		
10:00 – 10:20	Point de l'ordre du jour 1 : Ouverture de la réunion	
10:20 – 10:30	Point de l'ordre du jour 2 : Organisation des travaux	<i>UNEP/MED WG.505/1 UNEP/MED WG.505/2 UNEP/MEDWG.505/Inf.1</i>
10:30 – 12:00	Point de l'ordre du jour 3: Méthodologies appliquées dans le cadre des techniques d'estimation des rejets provenant de sources diffuses (ruissellement des bassins versants et agriculture) et de l'aquaculture	<i>UNEP/MED WG.505/3 UNEP/MED WG.505/4 UNEP/MED WG.505/5 UNEP/MED WG.505/Inf.3 UNEP/MED WG.505/Inf.4 UNEP/MED WG.505/Inf.5</i>
12:00 – 12:30	<i>Pause</i>	
12:30 – 14:30	Point de l'ordre du jour 3: (<i>suite</i>)	<i>UNEP/MED WG.505/3 UNEP/MED WG.505/4 UNEP/MED WG.505/5 UNEP/MED WG.505/Inf.3 UNEP/MED WG.505/Inf.4 UNEP/MED WG.505/Inf.5</i>
14:30 – 15:30	<i>Pause</i>	
15:30 - 16:30	Point de l'ordre du jour 3: (<i>suite</i>)	<i>UNEP/MED WG.505/3 UNEP/MED WG.505/4 UNEP/MED WG.505/5 UNEP/MED WG.505/Inf.3 UNEP/MED WG.505/Inf.4 UNEP/MED WG.505/Inf.5</i>
16:30 - 17:30	Point de l'ordre du jour 4: Rapports d'évaluation (a) Pratiques agricoles et polluants rejetés dans le milieu marin méditerranéen ;	<i>UNEP/MED WG.505/7 UNEP/MED WG.505/8 UNEP/MED WG.505/9 UNEP/MED WG.505/Inf.6</i>
Vendredi 23 avril 2021		
10:00 – 12:00	Point de l'ordre du jour item 4: (<i>suite</i>) (b) Pratiques aquacoles en Méditerranée et leur impact sur le milieu marin ; (c) État de la gestion des eaux pluviales urbaines en Méditerranée	<i>UNEP/MED WG.505/7 UNEP/MED WG.505/8 UNEP/MED WG.505/9 UNEP/MED WG.505X/Inf.6</i>
12:00 – 12:30	<i>Pause</i>	
12:30 – 14:30	Point 5 de l'ordre du jour: Examen de l'évaluation à mi-parcours des PAN/PoM	<i>UNEP/MED WG.505/9 UNEP/MED WG.505/Inf.7 UNEP/MED WG.505/Inf.8</i>
14:30 – 15:30	<i>Pause</i>	
15:30 - 16:00	Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses	
16:00 – 17:30	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17:30	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	

¹ [UTC+3 \(i.e. Athens time\)](#)